



Chères entrepreneures, Chers entrepreneurs,

Ce bulletin d'information est consacré aux activités menées durant la dernière semaine écoulée par la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DGDERI), ainsi qu'à certains événements à venir.

Vous trouverez dans cette édition un message de Fabienne Fischer, conseillère d'Etat chargée du département de l'économie et de l'emploi, le tableau de l'état de versement des aides à fonds perdus aux entreprises genevoises mis à jour ainsi qu'un résumé des dernières modifications concernant l'aide aux cas de rigueur, apportées par le règlement d'application de la loi.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,  
Les équipes du DDE et de la DGDERI.



## Pour une économie responsable et des emplois durables

Mesdames et Messieurs,

Voilà un peu plus d'une semaine que j'ai pris mes fonctions à la tête du nouveau [département de l'économie et de l'emploi \(DEE\)](#). Je mesure pleinement la responsabilité d'avoir la charge de deux politiques publiques, qui n'avaient pas été réunies dans un même dicastère depuis plus de dix ans et dont dépendent aujourd'hui l'essentiel des aides aux entreprises ainsi que les nombreux emplois qui y sont rattachés.

A cette mission urgente de soutien financier liée à la pandémie, s'ajoute un autre mandat tout aussi prioritaire: promouvoir une économie responsable, sur le plan social et sur le plan environnemental, ainsi que des emplois durables, stables et non-délocalisables. Dans ce contexte, le DEE constitue un formidable levier de transition, de transition vers les industries, les services et les métiers de demain. Nous devons en effet préparer la reprise – non pas en recommençant comme avant, mais en encourageant les activités économiques compatibles avec le défi climatique et ce faisant, respecter, dans notre sphère de compétence genevoise, les engagements de la Suisse à ce sujet.

C'est pourquoi je m'engage à continuer de répondre avec efficacité aux besoins immédiats des entreprises genevoises et du marché de l'emploi, tout en me réjouissant de pouvoir construire et concrétiser avec votre aide une série d'objectifs s'inscrivant sur le long terme et en faveur des générations futures.

Fabienne Fischer

## Etat d'avancement des aides à fonds perdus

Etat du versement des aides à fonds perdus aux entreprises genevoises					
au 11.05.2021					
Aides	Demandes reçues	Dossiers traités	Décisions positives	Montant des aides allouées	Progression en %
Indemnisation concernant les établissements de la nuit	33	33	33	3'879'929	100
Exonération des loyers commerciaux (avril à juin 2020)	7176	7176	6106	8'367'904	100
Exonération des loyers commerciaux (novembre à décembre 2020)	4173	4173	3942	9'583'818	100
Perte de gain pour les cadres dirigeant.e.s (juin à septembre 2020)	390	390	275	2'646'812	100
Complément de salaire pour les cadres avec fonction dirigeante (mars à mai 2020)	6215	6215	3158	3'331'249	100
Indemnisation forfaitaire au mètre carré pour les cafés-restaurants	2477	2477	1846	11'985'954	100
Cas de rigueur	4084	3996 <sup>(1)</sup>	2522	196'787'480	97,8
Participation aux charges fixes pour les commerces et les activités de proximité	1407	1407	942 <sup>(2)</sup>	4'149'652	100
Part patronale des charges sociales découlant de la RHT	7481	7477 <sup>(3)</sup>	2761	4'480'807	100
<b>Total</b>				<b>245'213'605 CHF</b>	

(1) Dont 274 demandes nécessitant des compléments d'information  
(2) A ces décisions positives, il faut ajouter 390 autres dossiers indemnisés via des mécanismes de soutien préexistants (principe de subsidiarité)  
(3) Dont 4 demandes en traitement pour compléments d'informations

Comme la semaine dernière, le [tableau récapitulatif des versements des aides aux entreprises genevoises](#) a été mis à jour et est disponible sur le site de l'[Etat de Genève](#). Plus de 245 millions de francs d'aides à fonds perdus ont d'ores et déjà été versés aux entreprises genevoises depuis mars 2020. Ainsi plus de 15 millions de francs supplémentaires ont été versés depuis la semaine précédente.

[Consulter le tableau en ligne](#)

## Modifications importantes concernant la loi d'aide aux cas de rigueur



Le 5 mai dernier, le [Conseil d'Etat](#) a adopté le règlement d'application de la loi concernant les cas de rigueur, pour l'année 2021.

Ce règlement d'application précise les importantes modifications prévues par la loi et intègre les nouvelles [dispositions fédérales en vigueur depuis le 1er avril 2021](#). Les modifications notables suivantes ont été apportées:

- un relèvement des plafonds applicables aux aides financières pour cas de rigueur, de 750'000 francs à un million de francs pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 millions de francs, et de 750'000 francs à 5 millions de francs (voire 10 millions de francs sous certaines conditions) pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions de francs;
- la possibilité d'intégrer au dispositif d'aide aux cas de rigueur les entreprises ayant été créées avant le 1er octobre 2020 (en lieu et place du 1er mars 2020);
- une extension de 12 à 18 mois de la période de couverture des coûts fixes, en raison de la continuation en 2021 de la crise économique engendrée par la pandémie, pour les entreprises ayant subi une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 25%.

[Autres modifications et plus d'informations](#)

**REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE**

Département du développement économique

**Direction générale du développement économique,  
de la recherche et de l'innovation (DG DERI)**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 11

Case postale 3216 - 1211 Genève 3

Tél. +41 22 388 34 34

Email : [dgderi@etat.ge.ch](mailto:dgderi@etat.ge.ch)

[ge.ch](http://ge.ch) - [innovation.ge.ch](http://innovation.ge.ch) - [ingeneva.ge.ch](http://ingeneva.ge.ch)



